Marché à terme : 112.002 kil.
Décroissage . . . 165 1/2 opérations
Tirage 2.265 1/2

1898

62 colis de soie . . .		4.850
86.400 de laine peignée . . .	2.160	332
4.119 de laine filée . . .	119	385
551 laines divers et blousses	94	401
1.965 de coton	227	777
95.217 colis pesant ensemble . . .	3	339

Marché à terme : 25.210 kil.
Décroissage et Lavages . . . 86 1/2
Tirages 2.519 1/2

Le Directeur de la Condition publique.
L. BIPPER.

TOURCOING

Réception de la société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau »

La société de gymnastique la «Jeunesse du Blanc-Seau», s'est rendue, on le sait au XXIVe concours fédéral de St-Etienne, qui a eu lieu sous la présidence d'honneur du chef de l'Etat.

Nos vaillants concitoyens ont dignement représenté la ville de Tourcoing. La *Jeunesse* s'est vu allouer en division supérieure un prix d'honneur et un 3e prix de mouvements d'ensemble avec engins.

De plus 2 prix individuels, les 19e et 26e prix remportés par MM. Dejlagere et Paul Boghaert. Ce dernier gymnaste a en outre obtenu le 16e prix athlétique.

Ces succès rejaillissent vivement sur le dévoué moniteur chef de la *Jeunesse* du Blanc-Seau, M. Delesclise.

La société victorieuse a fait sa rentrée hier soir à 7 heures.

L'harmonie du Blanc-Seau, sous la direction de son chef dévoué M. Guillaume était massée sur le quai de la gare et lorsque le train a été signalé elle a attaqué vigoureusement la « *Marseillaise* ».

Les vainqueurs descendent du train. M. Dramais, secrétaire-général s'avance vers les dignitaires. MM. Vercoutre, conseiller municipal, président d'honneur; Farvacque, conseiller municipal, président actif, et Delesclise, moniteur.

Il leur présente les compliments de l'Administration municipale et les informe qu'une réception leur est ménagée à l'Hotel de Ville.

Pendant ce temps et en un clin d'œil les gymnastes sont entourés et fêtés, malgré leur le poids des couronnes et des banqueets.

Un cortège composé de l'Harmonie du Blanc-Seau, d'une importante délégation de l'Union Tourquennoise, de la Muse des Travailleurs et de la société victorieuse s'organise et prend la direction de l'Hôtel-de-ville au milieu d'une double haie de curieux sympathiques, qui acclament les gymnastes, lesquels le sac au dos orné du drapeau tricolore, marchent allègrement.

Dans la salle des mariages sont réunis MM. Sénéjar, Diéval et Lecomte, adjoints, Salembier, Tack, Charles Loridan, Henri Loridan, Louis Grau, Barbotin, Duquoiloucq, Dubuyze, Gustave Glorieux, Leveugle, Leplat, conseillers municipaux.

On salue l'entrée des vainqueurs par des applaudissements.

M. Emile Lecomte, adjoint, prend la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Hier, l'Administration municipale avait l'honneur de féliciter l'orphéon les Trouvères qui revenait couvert de lauriers du concours de musique de Chauny.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous offrir nos compliments pour les beaux succès que la Jeunesse du Blanc-Seau a obtenus à St-Etienne où avait lieu la XXIVe fête fédérale de gymnastique, sous la présidence du premier magistrat de la République. M. Félix Faure, en sympathisant si dignement notre noyau.

Vous, Messieurs, vous êtes allés montrer à nos compatriotes du centre et du midi que les enfants de notre patriotique cité ne le cèdent en rien en vaillance, en force et en adresse aux habitants des autres régions de notre belle France.

Gloire à vous. Vous avez bien mérité de Tourcoing.

Et c'est de grand cœur que nous poussons le cri de : « Vive la Jeunesse du Blanc-Seau, vive Tourcoing. »

De superbes bouquets sont remis au chef et au président.

Les gymnastes applaudissent, puis M. Favarque en quelques mots plein d'à-propos remercie l'administration et le Conseil municipal et au nom de la société la Jeunesse du Blanc-Seau. il prend l'engagement que les jeunes gens qui la composent travailleront avec plus d'ardeur encore que jamais pour toujours être digne de la bienveillante sollicitude de la ville de Tourcoing.

Les vins d'honneur circulent. On boit à la vaillante Société.

Sur la proposition de M. Tack, les membres de la *Jeunesse* chantent la *Marseillaise*.

Sur la proposition d'honneur exécute également notre superbe hymne national.

La réception officielle prend fin et la *Jeunesse* se dirige vers le Blanc-Seau où une autre réception non moins sympathique lui était réservée.

Parmi les prix individuels, nous avons pu admirer de superbes pièces de bronze, ruban de soie en grande largeur fabriquées à Saint-Etienne.

Hommage aux Trouvères

La société de gymnastique l'Union Tourquennoise n'ayant pu assister mardi soir à la réception de l'orphéon les Trouvères, une délégation ayant à sa tête son président M. Frère et plusieurs membres de la commission s'est rendue, hier soir, au local de la Société orphéonique pour y offrir une très belle couronne et complimenter les vainqueurs de Chauny.

Simple remarque

Samedi soir, pour la réception des Trouvères, tous les cafés de la Grande-Place et la plupart des maisons particulières avaient arboré le drapeau tricolore.

Seuls le Cercle Commercial et le Cygne n'étaient abstenus, eux si pressés de paroisser l'autre jour pour le départ de Linselles.

Il est vrai qu'hier il ne s'agissait que des sauvres diables d'ouvriers revenant victorieux des concours... après l'élection.

Accidents d'usine

M. Henri Delfosse, 46 ans, ratcheur à la filature Motte-Bossavin, a eu l'index gauche comprimé entre la chasse et la baguette de son métier.

M. le docteur Brunet a donné ses soins au blessé, qui subira une incapacité de travail de six jours. Il a ensuite regagné son domicile au Pont-Pinçy.

M. Désiré Pinoy, 25 ans, débourreur au peignage Floris Lorthiois, a eu la main gauche prise dans une carde en retirant des déchets. Il a contracté une grave plaie contuse du 1er doigt. M. le docteur Vierstraete, appelé à donner ses soins à l'ouvrier, évalue à un mois la durée de l'inexpacité de travail.

Le blessé habite rue de Clisquet, 313.

Elie Louise Dedeurwaeder, 26 ans, soigneuse à la filature Masurel frères, à Francs, a eu la main gauche prise dans les peignes de son métier en retirant des mèches de laine.

Plaie par ratissage de la face dorsale de l'annulaire.

La blessée a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a été reconduite à son domicile rue Auber, 148.

La guérison demanda ses environ 6 semaines.

Filouterie d'auberge

Les nommés Arthur B... et Charles Floris, 35 ans, peintre, ont été arrêtés pour filouterie d'auberge.

Ivresse et mendicité

Le nommé Cordonnier a été mis en état d'arrestation pour ivresse et mendicité.

Expulsés

Un convoi de cinq expulsés a été dirigé hier, sur la frontière par les soins de la gendarmerie de Tourcoing.

Tous les individus composant ce convoi ont été condamnés en France, pour délits divers.

Société de tir et d'instruction militaire des anciens sous-officiers de Tourcoing.

La commission rappelle aux sociétaires que d'accord avec l'administration du tir national de Roubaix, des cibles à 200 mètres seront à leur disposition dimanche prochain 5 courant, à partir de trois heures.

Des convocations individuelles seront adressées. Les anciens sous-officiers non inscrits au contrôle et désirant de faire partie de la société sont priés de donner leur nom au siège, café du Centre.

Chronique colombophile

L'Union Fraternelle Tourquennoise rappelle aux amateurs son concours de vitesse qui était fixé 5 juin, au siège de la Société Justice et Liberté, établie chez MM. Dassonneaux frères, à l'Orée-Mire en panne le samedi 4 juin, de 4 à 7 heures 1/2 du soir.

Conseil municipal de Wattrelos

Séance du 31 mai.

Mardi soir, à huit heures, a eu lieu la seconde séance de la session de mai.

Après une lecture du procès-verbal de la dernière séance lequel est adopté après une observation de M. Lalire.

Alignements Delnatte, rue Saint-Joseph. — M. le maire donne au conseil communication d'une lettre de l'architecte M. Delfosse. Ce dernier réclamait une indemnité pour un terrain frappé d'alignement.

M. Lalire demande qu'en n'indemnise plus dorénavant les propriétaires frappés d'alignement, comme cela se pratique dans la plupart des villes. Cette proposition est appuyée par plusieurs conseillers.

Le conseil, après avoir entendu les observations des propriétaires de leurs terrains, et d'intendre avant de rien voter, la décision du juge-de-paix devant qui une affaire du même genre est pendante.

Bureau de bienfaisance. — Demande de crédits supplémentaires. — Les budgets de l'hospice, de l'hôpital et du bureau de bienfaisance n'ont été envoyés aux bureaux de la préfecture, trop tard pour que le conseil puisse les discuter.

Sur la proposition de M. Pollet, maire, cette question est ajournée à la prochaine réunion du conseil après une demande formulée par M. Delfronnes, tendant à ce que la commission des finances s'abouche avec celle de l'hospice.

Budget du service vicinal. — M. le maire donne lecture du budget additif de 1898 du service vicinal. Sur la demande de la commission des travaux l'assemblée estime qu'elle ne doit pas approuver les frais des plans parce que ces derniers n'ont pas été établis conformément à la direction donnée par le Conseil.

Budget additionnel de 1898. — Après la lecture des différentes dépenses inscrites au budget additionnel, M. le Maire propose au Conseil de voter un crédit de 150 francs pour achat d'outils necessaires à la réparation des appareils d'éclairage électrique. Assemblée unanime vu avis favorable. Même elle autorise la dépense d'une échelle d'un genre spécial destinée aussi à l'éclairage. Coût, 750 francs.

Un conseiller demande où en est la question de l'agrandissement de l'école de la Bailleriette. M. le Maire lui répond que les plans sont au ministère que l'on attend une subvention du gouvernement.

Budget primitif de 1899 — M le Maire donne lecture du budget primitif de 1899 qui est adopté.

M. Lecomte demande qu'on ne diminue pas le crédit affecté aux réservoirs afin de n'avoir pas à charger les budgets supplémentaires.

M. Brillant, lui, voudrait qu'on en revint à l'ancienne façon d'agir, c'est-à-dire qu'on accordât une indemnité à tous, aux petentes comme aux autres.

M. le maire. — La question est ajournée.

M. Jacquemont. — Ce que j'ai propose, c'est de ne rien donner à ceux qui n'en ont pas besoin, et cela au profit des miséreux.

Voeux, demandes, etc. — La commission de l'hospice demande la cession de vente deux parcelles de terrain situées au Bas-Chemin.

M. Jubert, au nom de cette commission, déclare à l'Administration que la commission de l'hospice veut bien céder ces deux parcelles de terrain à la ville pour en faire une place publique. Le Conseil accepte cette offre.

M. Delfronne demande la construction de bordures, rue Magenta. Renvoyé à la commission des travaux.

Plusieurs conseillers réclament la construction d'une écurie pour le chevalet de l'abonnage. Leur vœu est renvoyé devant les commissions.

Enfin, un conseiller demande à quoi on est le vœu qu'il a émis naguère au sujet de la faculté qui se trait laissés aux indigents de se fournir de pain chez des boulangers voisins.

M. le Maire lui répond que cette réforme, si intéressante qu'elle soit, serait difficile à établir dans la pratique. C'est du reste, ajoute-t-il, une question à mettre à l'étude.

La séance est levée vers 10 heures.

— La procès-verbal a été rédigé à la charge du nommé Adolphe Gottwalz pour coups et blessures envers son amie une fille Decruynaere.

— Les époux Verlend, demeurant au Sainte Vert, seront poursuivis pour coups et blessures du chef de leur domicile, rue Gemelle.

— Le nommé Vandenbrouck, 45 ans, caserne des Dragons, a été mis en cause pour dégâts au préjudice d'une dame Clémence Robis, veuve Pacck, blanchisseuse au même endroit.

Croix — Pour peu que cela se multiplie encore Croix va devenir le centre des attractions roubaisienne.

Le Club Hippique et le Vélodrome y attirent en foule nos concitoyens, mais voici qu'on nous annonce mieux encore.

Devant le succès colossal obtenu l'an dernier par les courses de taureaux, on nous informe que plusieurs des personnalités que se sont fait une spécialité d'implanter certains sports chez nous, surtout la ferme intention de construire des arènes non loin de la gare de Croix.

Les plans en seraient déjà déposés à la mairie. l'endroit choisi, non de la ville de Croix, mais limitrophe, elles neuvent néanmoins se confondre lorsqu'il s'agit de prévenir la mendicité et le vagabondage.

Il. — Dans ce cas, le mélange des patronés avec les sans-travail dans les établissements d'assistance pour le moins est admissible à la rigueur, à condition d'être opérer discrètement à dose modérée et sous le contrôle d'une discipline sévère.

III. — Dans ce cas, les patronés ont les ressources en bonne volonté en en argent sont suffisantes pour faire face à leurs besoins ordinaires : distinction : le société de patronage peut créer ultérieurement un atelier spécial à ses patronés ou a une catégorie de ces derniers.

IV. — Dans ce cas, les patronés ne sont pas pas pas